



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 22 JANVIER 2019
N° d'ordre de la délibération : 9
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 10 Janvier 2019
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 12
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 22 janvier 2019 à 10 heures
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre
IZARD

Avenant n°1 au lot n°1 du marché des audits énergétiques

Etaient présents : Mesdames Janine GIBERT et Annie PEREZ, Messieurs Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN, Patrice RIVAL, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Messieurs François AUMONIER, Patrick BOUBE, Jean Pierre COMET et Raoul RASPEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Par délibération en date du 3 Juillet 2014, le Comité Syndical a donné délégation au Bureau pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés ».

Vu l'acte d'engagement entre le SDEHG et le groupement des sociétés Dynova et Calefact pour le marché « audits énergétiques de bâtiment communaux en Haute Garonne Lot n°1 » notifié le 21/02/2018.

Par courriel en date du 5 novembre 2018, le SDEHG a été informé de la fusion absorption de Dynova par Calefact pour créer la société EREAH avec date d'effet au 01/09/2018.

Les membres du Bureau, après avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant au marché public précité, sans incidence financière, et transférant les obligations des sociétés Dynova et Calefact à la société EREA ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président


Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

25 JAN. 2019

9, rue des 3 banquets - CS 58021 - 31080 TOULOUSE CEDEX 6